

CONVOCATIONS**ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS****ANF IMMOBILIER**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 19 009 271 €.
Siège social : 27, rue Camille Desmoulins – 92130 Issy-les-Moulineaux.
568 801 377 R.C.S. Nanterre

Avis rectificatif***A l'avis de réunion paru au Bulletin des Annonces légales obligatoires (BALO) n° 33 du 16 mars 2018 (Affaire 1800592)***

Dans le projet de troisième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice, distribution du dividende*), le texte de la résolution avant la phrase débutant par « Il est précisé que les modalités d'imposition [...] » est remplacé par le texte suivant :

« **Troisième résolution** (*Affectation du résultat de l'exercice, distribution du dividende*). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2017, qui s'élève à 71 122 819,82 euros de la manière suivante, étant précisé qu'il n'y a pas lieu de doter la réserve légale qui atteint déjà le dixième du capital social :

Bénéfice de l'exercice :	71 122 819,82 euros
Report à nouveau antérieur :	3 588 665,64 euros
Soit un bénéfice distribuable de :	74 711 485,46 euros
À titre de Dividende 2017 :	15 207 416,80 euros
Prélevé sur le bénéfice distribuable à hauteur de :	15 207 416,80 euros
Solde affecté en report à nouveau :	59 504 068,66 euros

Le dividende pour l'exercice 2017 d'un montant de 15 207 416,80 euros représente un dividende de 0,80 euro par action. »

Le reste du texte du projet de troisième résolution ainsi que des autres projets de résolutions demeure inchangé.

Le Directoire.

1800820